



ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE QUAND LA DOUANE FAIT RÉGRESSER LE DROIT DES FEMMES

PRÉCARITÉ, DISCRIMINATION SALARIALE, ISOLEMENT...
AU RYTHME ACTUEL, 286 ANS SERONT NÉCESSAIRES POUR SUPPRIMER LES LOIS
DISCRIMINATOIRES ET COMBLER LES LACUNES DANS LA PROTECTION JURIDIQUE DES
FEMMES, SELON LE RAPPORT DE L'ONU GROS PLAN SUR L'ÉGALITÉ RÉELLE.

Notre administration fait la promotion du plan égalité professionnelle et réalise une communication sans pareille en la matière.

Parallèlement, elle met en place de nouvelles instructions qui portent une atteinte sans précédent au droit des femmes et à leur choix de vivre leur maternité comme elles l'entendent.

Le BOD TIR adopté de manière autocratique, sans qu'aucune instance ne le valide, amène une attaque sans précédent aux droits des femmes. À l'heure où la Douane essaye de rendre attractive la surveillance pour nos collègues féminines en instaurant des campagnes de propagande, certaines instructions leur portent atteinte.

FEMMES ENCEINTES

Dès le début du 3e mois, elles sont affectées sur des postes aménagés, cette mesure permet la poursuite d'une grossesse à son terme.

La CFDT souhaite que la perte de salaire, liée à la perte des heures de nuit et de week-end induite par cet aménagement, fasse l'objet d'une prime garantissant le même niveau de traitement. Certaines douanières perdent jusqu'à 300 euros par mois.

FEMMES ALLAITANTES

Le BOD TIR impose une séance de tir de moins de 6 mois, à défaut les agents sont exclus des services de terrain. Or selon l'avis de la Haute Autorité de Santé, il est proscrit de tirer lorsqu'on allaite car il y a un vrai risque de contamination cutanée qui entraînerait le passage du plomb par le lait maternel.

À l'heure actuelle la réponse de l'administration concernant notre saisine sur ce sujet est que le médecin du travail réalisera une étude du stand de tir, des conditions, mais aussi de la présence de douche obligatoire.

Pour la CFDT c'est totalement irréalisable, nous louons des infrastructures qui ne sont pas équipées pour la réalisation des mesures sanitaires et les cartouches no tox ne sont pas généralisées dans les stands de tir.

Le sujet de fond est clairement le choix des douanières qui reviennent de maternité :

- Soit elles allaitent, s'isolent du collectif et continuent à perdre jusqu'à 300 euros par mois pour 10 mois de plus en moyenne.
- Soit elles se résolvent de ne pas allaiter pour travailler normalement et ne pas perdre de salaire.

La Douane a créé une situation de précarité pour les femmes dans la maternité mais aussi une nouvelle discrimination salariale !

Arrêtons les effets de manche et la communication et attaquons-nous aux vrais problèmes en trouvant des solutions rapides et pérennes pour nos collègues.

LA CFDT DEMANDE

- **Que ce BOD soit rapidement étudié en instance et amendé afin de mettre fin aux discriminations.**
- **À l'instar de ce qui se fait dans le secteur privé, nous voulons la création d'une prime qui comble la perte de salaire pour les femmes durant la maternité.**

ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE,
JUN 2024

